

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/01/2014

- 2014-001 : ASSURANCE DU PERSONNEL POUR 2014 :

CIGAC une filiale de GROUPAMA a émis son appel de cotisation pour l'année 2014 pour l'assurance statutaire du personnel, celui-ci s'élève à 23 312.67 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte de régler ce montant qui sera payé sur l'article 6455.

- 2014-002 : DEVIS POUR LA REPARATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU GYMNASE :

Suite à une visite de sécurité, il s'avère nécessaire de réparer des équipements sportifs au gymnase.

Une seule société a répondu :

NOUANSPORT pour un montant de 3 010.09 € TTC.

Suite au Conseil Municipal du 18 novembre 2013, celui-ci avait demandé d'autres devis. Monsieur PAPIN Pierre a fait le nécessaire mais aucune entreprise ne semble en mesure de réaliser les travaux à l'exception de NOUANSPORT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de NOUANSPORT.

- 2014-003 : CONSTRUCTION D'UN PIEGE A EAU EN AMONT DU PORTAIL DE LA STATION D'EPURATION :

Il est nécessaire de faire un piège à eau en amont du portail de la station d'épuration.

L'entreprise HUBERT et Fils a donné un devis pour un montant de 715,00 € HT soit 858,00 € TTC.

Le Conseil Municipal reporte ce devis afin de réfléchir à une autre possibilité.

- 2014-004 : REPRISE DE BUSAGE RUE DU GENERAL DE GAULLE :

Il est nécessaire de réaliser une reprise de busage rue du Général de Gaulle, suite à un problème chez un particulier. Une entreprise a été sollicitée :

- HUBERT ET FILS pour un montant de 956.00 € HT soit 1 143.38 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis de cette entreprise pour un montant de 1 143.38 € TTC.

- 2014-005 : RENOUELEMENT DU POTEAU INCENDIE RUE DE LA BONLEUVRE :

Il est nécessaire de renouveler un poteau incendie rue de la Bonleuvre, la SAUR nous a donné un devis pour un montant de 2 065.14 € HT soit 2 469.90 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis de cette entreprise pour un montant de 2 469.90 € TTC.

- 2014-006 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION REFUGE SPA :

Nous devons renouveler la convention du refuge SPA avec NEUILLE LE LIERRE pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement, la participation est de 1 032 € TTC.

- 2014-007 : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE POUR L'ALSH :

La CAF nous propose un avenant à la convention prestation de service ordinaire ALSH à compter du 1er janvier 2014. Madame CHEREAU Isabelle donne lecture du courrier d'accompagnement à cet avenant.

Celui-ci consiste à une prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2014 et le passage à un taux départemental de régime général.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

- 2014-008 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE DENEIGEMENT :

Suite à l'achat d'une lame de déneigement et l'utilisation d'un tracteur d'un agriculteur, il est nécessaire de passer une convention pour fixer les modalités d'utilisation et de financement.

Suite à la lecture de la convention, il a été demandé de reporter cette décision ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES :

-REPLACEMENT D'UN AGENT EN RETRAITE :

Mme CHEREAU Isabelle donne lecture du courrier de Madame ROSIER Martine qui fait part de son départ pour le 1er mai 2014 à la retraite.

Mme CHEREAU Isabelle évoque qu'il n'est pas possible de recruter une personne en emploi aidé.

- INTRUSION A LA GARDERIE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Mme CHEREAU Isabelle évoque que des individus sont entrés dans la garderie le 31/12/2013. Le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit envoyé aux personnels, aux enseignants et à l'ALSH afin qu'ils fassent un contrôle plus accru de leurs trousseaux de clés.

- COLLECTE DE TEXTILE :

Mme BONNEAU Colette évoque la rencontre avec Madame BUNTINX concernant la mise en place d'un collecteur de textile. Nous allons contacter la Communauté de Communes pour avoir leur avis sur ce sujet.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION LEGALE.

Monsieur Pierre GAUDINO évoque que la population totale au 1er janvier 2014 est de 2 193 habitants.

- NOMBRE DE SIEGE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES A POURVOIR :

Madame CHEREAU Isabelle donne lecture du courrier de la Préfecture concernant le nombre de siège à pourvoir aux prochaines élections soit 19 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires

- REFORME DES 4.5 JOURS :

Madame BONNEAU Colette évoque la réunion avec Monsieur SEWERIN et le corps enseignants.

- LETTRE D'UNE EMPLOYEE SUITE A LA DEMANDE D'APPAREILLAGE DE PROTHESES AUDITIVES:

Madame CHEREAU Isabelle donne lecture de la lettre de l'employée sur la possibilité de rembourser en plusieurs mensualités en cas de non remboursement par la FIPHFP.

Le Conseil Municipal accepte.

- LE JEU DES 1 000 €:

Monsieur PAPIN Pierre évoque que le jeu des 1000 € aura lieu le 7 mars 2014 à la salle polyvalente à 18h30.

- PROBLEME TECHNIQUE SUR LE STANDARD TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE :

Madame CHEREAU Isabelle évoque que le standard téléphonique a cessé de fonctionner pendant deux jours suite à une défaillance du matériel.

La société TECHNICOPHONE est intervenue mercredi 15 janvier 2014 et propose un devis pour un autre problème de piratage, cela sera vu ultérieurement.

- MEDAILLE DU TRAVAIL POUR UNE EMPLOYEE :

Madame CHEREAU Isabelle évoque qu'une employée a eu au 1 er janvier 2014 son diplôme des 20 ans. Le Conseil Municipal décide de lui remettre sa médaille le 21 février 2014 à 19h00.

- ALTERCATION ENTRE 2 PARENTS D'ELEVES DEVANT L'ECOLE :

Madame CHEREAU Isabelle évoque des problèmes de sécurité et d'incivilité de certains parents devant l'école.

- EXCLUSION D'UN ENFANT DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Le Syndicat du transport scolaire du Castelrenaudais, nous informe de l'exclusion sur 2 jours d'un élève du Collège André Bauchant, pour non-respect des consignes de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 27 février 2014 à 20h30.**